



## **RESIDENCE EMPREINTE**

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS COLLECTIFS  
57 chemin de Ribaute  
31130 Quint Fonsegrives

### **Notice Descriptive Sommaire**

#### **Logements Accession Libre**

#### **GENERALITES**

La conception de la résidence répond, par anticipation, aux exigences du seuil 2025 de la réglementation environnementale RE2020.

Cette réglementation a pour but de réduire l'impact carbone de la construction pour lutter contre le réchauffement climatique en recherchant, dès la conception de la résidence, la meilleure performance énergétique ainsi que l'empreinte carbone la plus faible.

Cette approche environnementale se décline dans le choix des matériaux, des modes de construction et de la maîtrise des solutions thermiques.

La qualité environnementale du projet se traduit concrètement dans le confort d'usage des logements, en été comme en hiver.

## **GROS ŒUVRE :**

Fondations en béton armé selon rapport géotechnique et études de structure.

Deux niveaux de sous-sol : Structure du sous-sol en béton armé suivant études de structure.

## **STRUCTURE :**

Murs en élévations en béton banché ou en aggloméré de béton pour certains murs intérieurs et en brique creuse ou aggloméré de béton ou béton pour les murs de façades.

Planchers en béton armé, épaisseur conforme aux études béton et aux prescriptions pour l'isolation acoustique.

Ossature mixte bois béton pour R+4 et combles

Enduit hydraulique teinté dans la masse et de parement selon plans des façades et choix de l'architecte.

Toiture terrasse étanchée selon localisation.

Charpente en bois et couverture en Tuiles selon localisation et choix de l'architecte.

Gouttières et descentes en aluminium ou zinc.

## **ISOLATION THERMIQUE ET PLATRIERIE**

Isolation thermique des murs de façades des logements : briques creuses de terre cuite ou aggloméré de béton ou béton, doublage intérieur par complexe isolant.

Isolation du Rez-de-chaussée par isolant thermique sous ou sur dalle béton

Isolation par laine déroulée ou soufflée sous toiture.

Isolation thermique conforme à l'étude thermique.

Cloisons intérieures type plaque de plâtre cartonnée ou similaire.

Mur séparatif entre logements ou entre logement et combles en béton banché de 18 cm ou en cloison type plaque de plâtre sur ossature métallique 180mm

## **ISOLATION ACOUSTIQUE**

Mise en place d'un résilient acoustique sous chape ou sous revêtement de sol et épaisseur de planchers béton conforme aux normes

Menuiseries extérieures avec double vitrage garantissant un affaiblissement acoustique minimum des murs de façades suivant réglementation et classement des voies.

## **MENUISERIES EXTERIEURES ET SERRURERIE**

Menuiseries extérieures des logements en aluminium ou PVC avec double vitrage peu émissif selon plan du logement.

Occultation par volets roulants avec coffre de volet roulant isolé.

Volets roulants motorisés avec gestion automatisé sur horloge crépusculaire.

Portes du hall d'entrée du bâtiment en profils métalliques ou aluminium avec ventouse électromagnétique

Garde-corps des terrasses et loggias maçonnés, en acier galvanisé thermolaqué barreaudés ou avec remplissage en verre opalescent selon plans de l'architecte.

Brise-vue entre terrasses selon localisation.

## **MENUISERIES INTERIEURES**

Portes palières à âme pleine ou isolante sur cadre métal décorative avec plaque de sécurité, serrure 3 points, affaiblissement acoustique conformément aux normes.

Seuil de porte palière en bois ou aluminium.

Portes de distribution intérieures de type alvéolaire, laqués au four en usine, finition haut de gamme. Huisseries métalliques peintes.

Portes de placard de couleur blanche, coulissantes ou ouvrant à la française, surface traitée d'usine.

Équipements des placards par étagères en mélaminé blanc et/ou penderie avec tringle en acier chromé.

Ensemble de boîtes à lettres conforme à la réglementation de La Poste.

## **CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE**

Chauffage par système thermodynamique non réversible air-air, avec split dans le séjour et unité extérieure sur balcon

Panneaux rayonnants électriques dans les chambres sauf salle de bains

Puissance des appareils de chauffage conforme aux prescriptions de l'étude thermique.

Radiateur sèche serviette électrique dans la salle de bain et la salle d'eau.

Eau chaude sanitaire produite par ballon thermodynamique individuel

## **VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE**

Ventilation mécanique contrôlée Hygroréglable B à basse consommation permettant d'adapter les débits d'air entrant et sortant au taux d'humidité du logement.

Commande permettant d'augmenter le débit d'air extrait dans la cuisine.

Selon étude technique pour certaines expositions, brasseurs d'air en complément dans les chambres.

## **ÉQUIPEMENTS SANITAIRES**

Robinetterie équipée d'un mitigeur avec butée économique.

Meuble bas de salle de bains avec porte et une étagère, surmonté d'un plan vasque et d'un miroir rétroéclairé.

Emplacement machine à laver le linge prévu suivant plan.

Baignoire en acier emmaillé de couleur blanche avec douchette flexible suivant plan.

Receveur de douche et douchette sur flexible avec paroi de douche dans la salle d'eau suivant plan.

WC : cuvette céramique avec abattant double et réservoir avec chasse 3l/6l, économiseur d'eau.

## ÉQUIPEMENT DE CUISINE - ELECTROMENAGER

Cuisine 180cm dans les T2 :

- Évier en acier inox nid d'abeille : 1 cuve, 1 égouttoir, sur meuble de rangement avec robinet mitigeur.
- Plan de travail stratifié.
- Meuble sous évier une porte.
- Meuble haut une porte.
- Meuble haut avec une porte et une étagère pour emplacement micro-onde.
- Hotte à recyclage avec meuble haut.
- Plaque chauffante vitrocéramique 2 feux.
- Réfrigérateur Table Top.
- Alimentation et évacuation pour lave-vaisselle.

Cuisine 180cm dans les T3 :

- Évier en acier inox : 1 cuve, 1 égouttoir sur meuble de rangement avec robinet mitigeur.
- Plan de travail stratifié.
- 2 Meubles hauts une porte.
- Meuble haut avec une porte et une étagère pour emplacement micro-onde.
- Hotte à recyclage avec meuble haut
- Meuble sous évier une porte.
- Meuble bas pour four.
- Emplacement libre pour LV ou LL suivant plan (LV et LL non fournis).
- Meuble bas avec 1 tiroir et porte.
- Plaque chauffante vitrocéramique 4 feux.
- Alimentation et évacuation pour lave-vaisselle.
- Alimentation et évacuation pour lave-linge selon plan.

## ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Haut niveau d'équipement et de sécurité de l'installation électrique par le respect de la norme C15-100 et du CONSUEL.

L'installation comprend un tableau d'abonné avec disjoncteur divisionnaire et toutes protections conformes à la norme C15-100 et au CONSUEL.

Nombre et localisation des prises électriques, points lumineux et allumage conforme aux prescriptions de la norme C15-100 et du CONSUEL.

Prise électrique sur les terrasses ou balcons principal.

Luminaires sur balcon principal

Équipement d'éclairage et lustrerie avec commande par détecteur pour les circulations communes, hall d'entrée, escaliers, sous-sol. Niveau d'éclairement conforme aux réglementations en vigueur.

Pré-équipement selon normes pour installation ultérieure de bornes de recharge pour véhicule électrique sur certaines places de stationnement conformément à la réglementation en vigueur.

## **TELEVISION – TELEPHONE – ANTENNE SATELLITE**

La résidence est équipée de stations de traitement TV collective permettant de réceptionner les chaînes nationales TNT.

Prises RJ45 multimédias suivant norme C 15-100 en vigueur : 2 prises RJ45 dans le séjour et 1 prise RJ45 dans chaque chambre. Toutes les prises du logement seront raccordées dans le coffret de communication permettant le brassage (box internet et câbles de brassage non fournis).

Raccordement 100% fibre optique selon décision du concessionnaire.

## **REVETEMENTS DE SOL ET FAÏENCES**

### **Logements :**

Dans les séjours, cuisines, salles d'eau et salles de bains : Carrelage grès emmaillé 45X45 avec plinthes assorties

Faïence toute hauteur au pourtour des douches, des baignoires et sur les tabliers de baignoire

Faïence au-dessus du plan de travail de la cuisine.

Dans les chambres : Parquet stratifié

Sur les terrasses RDC : Dalles béton sur plots

Les balcons en étage sont en béton avec un revêtement en bois.

### **Parties communes :**

Halls d'entrée des bâtiments et circulation du RDC : carrelage grès cérame et paillason encastré.

Circulation intérieure des étages : carrelage grès cérame.

Escalier intérieur desservant les étages : peinture

Escalier du sous-sol : béton.

### **PEINTURE ET REVETEMENT MURAL**

#### **Logements**

Plafonds : Gouttelette projetée blanche .

Murs : Peinture mate ou velouté lisse blanche acrylique.

#### **Parties communes**

-Halls d'entrée des bâtiments : peinture mate lisse ou panneau décoratif et miroir au choix de l'architecte. Faux plafond décoratif.

-Circulations : peinture mate lisse ou revêtement mural décoratif collé, coloris au choix de l'architecte.

-Escalier intérieur desservant les étages : peinture type gouttelette projetée blanche

### **SECURITE – INTERPHONE - VIDEOSURVEILLANCE**

Détecteur autonome de fumée.

Interphonie par système fonctionnant avec le téléphone portable de l'utilisateur et de l'occupant, déverrouillage à distance du portillon ou du hall selon la provenance de l'appel (ou tout autre système d'interphonie).

-Badge de proximité permettant de déverrouiller les portes du hall.

## **ASCENSEURS**

Ascenseur desservant tous les niveaux y compris le sous-sol, équipement conforme aux normes

Décoration de la cabine au choix de l'architecte

Appel de secours téléphonique

## **ACCES – AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Une seule clé permet l'accès au logement et aux locaux communs de la résidence.  
Portail d'accès à la résidence à ouverture motorisé commandée par télécommande individuelle.

Espaces boisés existants et aménagements paysagers selon le plan de l'architecte, conception permettant de limiter les besoins en arrosage.

Plantations nouvelles avec arrosage intégré automatique des haies, arbres et arbustes.

### **NOTA :**

La rédaction du présent document étant antérieure à la construction de l'immeuble, les caractéristiques techniques définies dans le présent descriptif sont susceptibles d'être modifiées par le maître d'ouvrage dans le cas où la fourniture, la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient difficiles, impossibles ou susceptibles d'entraîner des désordres, et ce pour un motif quelconque (retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, arrêt de fabrication, défauts d'avis technique...).

Le Maître d'ouvrage aura la faculté de les remplacer par d'autres de qualité au moins équivalentes.

Il pourra en outre améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

La hauteur des seuils d'accès aux terrasses, balcons et loggias est liée aux contraintes structurelles et au respect des normes constructives et DTU en vigueur.